

<http://www.geneacaux.net/spip/spip.php?article301>



Les GRUEL - Histoire d'une famille

- Comprendre ... - Histoire cauchoise - Personnages -



Date de mise en ligne : mercredi 26 avril 2017

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés



En 1777, le 6 mars, achète le Château de Romesnil à Louis-Jean-Marie de BOURBON, Duc de PENTHIEVRE (petit-fils en ligne bâtarde de Louis XIV de France).

Les lettres de concession portaient que l'emplacement de cette usine serait à une lieue de toute autre verrerie et qu'il ne serait employé dans la fabrication des verres ni charrée ni soude de varech. Elle fut construite près du château de Romesnil. L'usine fut mise en activité au mois de mars 1778. On commença, à cette époque, à y faire du verre à vitres en manchons, façon de Bohême et d'Alsace. Les époux Libaude avaient fait venir, à grands frais, de la Bohême, des ouvriers sachant fabriquer cette espèce de verre.

Un arrêt du Conseil d'Etat du roi Louis XVI, du 2 mars 1779, autorisa cet établissement.

En 1779, le 31 mars, Jean Baptiste Charles Libaude décéda à l'âge de 41 ans à Nesle Normandeuse.

En 1780, un autre arrêt du Conseil d'Etat, datant du 15 août, confirma le même établissement et ordonna, comme je l'ai dit, la suppression de la seconde verrerie qui avait été établie au Val-d'Aulnoy. Le 20 septembre 1780, Mme Libaude paya une somme de mille livres pour le marc d'or des lettres qui lui avaient permis d'établir une verrerie à Romesnil et quatre cents livres pour les huit sous pour livre de ce droit ; quittance lui en fut donnée au bas de l'arrêt. En conséquence de cet arrêt, le roi, par lettres patentes, données à Versailles le 22 septembre 1780, confirma et approuva l'établissement de la manufacture de Romesnil



En 1785, la grosse verrerie du Val d'Aulnoy (Saint Riquier en rivière) qui aurait été fondée en 1458, cesse son activité, suite à une ordonnance du Duc de Penthièvre, propriétaire de la forêt d'Eu, en faveur de la verrerie de Romesnil, où venait de commencer la production du verre à vitre en "manchon"

Mr Libaude étant mort en 1779, Madame Libaude privée des connaissances de ce chimiste distingué, qui s'était livré à de nombreuses expériences de vitrification, continua seule l'exploitation de la verrerie de Romesnil et la fabrication des verres à vitres blancs à manchon, jusqu'en l'an cinq. Depuis cette époque jusqu'en l'an neuf, l'usine éprouva un chômage occasionné par la suppression momentanée de l'affouage. Il fallut un grand dévouement à Madame Libaude pour administrer seule, pendant dix-sept ans, en traversant les mauvais jours de la Révolution, une manufacture aussi importante ; elle n'a dû le faire qu'au prix de nombreux sacrifices ; l'administration le reconnut si bien que, le 14 septembre 1801, M. Beugnot, Préfet de la Seine-Inférieure, faisait au Ministre de l'intérieur la demande d'un secours de 4,000 francs, à titre d'encouragement pour Madame veuve Libaude et Madame Yictoire Libaude, sa fille, épouse de M. Jean-Baptiste Gruel d'Inderville.



En 1802, le 9 juillet, M. le Préfet adressait au Ministre une nouvelle demande de 4,000 francs, formée par Madame Libaude et son gendre. Ce secours devait être à la fois, était-il dit dans la demande, " un nouvel encouragement et une indemnité de l'accroissement prodigieux du salaire ". Madame Libaude ralluma son four et continua la fabrication du verre à manchons jusqu'en 1803. Le 22 mai de cette année, M. Gruel, son gendre, écrivait à M. le Préfet : « L'intérêt que vous avez bien voulu prendre à notre verrerie ne me permet pas de vous laisser ignorer que, par suite des circonstances malheureuses de la Révolution, nous venons de la louer à MM. Périer frères et Flory, banquiers à Paris, lesquels doivent y faire fabriquer du cristal à l'instar des Anglais. » A cette époque, la verrerie employait 263 ouvriers

En 1812, Mme Libaude reprit l'exploitation de cette verrerie ; elle fit revenir des ouvriers Allemands et se remit à faire du verre en manchons

En août 1818, Mme la duchesse d'Orléans, qui avait été remise en possession de ses domaines, vint à Eu. Elle

F, Renout

Sources : recherches personnelles familiales